

Le Commandant, Commissaire Impérial, a reçu une pétition émanée par les habitants des îles de la Société, au sujet de la vaine pâture.

Cette pétition touchant les intérêts de toute la population, le Commandant, Commissaire Impérial, croit utile de la porter à la connaissance de tous les districts par la voie du Messager vau.

Les Conseils sont invités à bien examiner les motifs exposés dans la pétition et à adresser, en la forme ordinaire au service indigène, leur adhésion, qui semble assurée, d'après les demandes précédentes de quelques Conseils; à cette importante affaire pour le développement de l'agriculture, source de toute richesse.

Messager de Taïti, le 20 Avril 1860.

Monsieur le Commissaire Impérial p. i.

Il est aujourd'hui de notoriété publique que les ressources monétaires à Taïti sont à peu près nulles pour solder le compte de retour, exigé par la consommation du pays; qu'une gêne générale se fait sentir dans toutes les affaires et que les produits agricoles sont devenus les seuls qui peuvent rétablir l'équilibre et la prospérité. Mais par la ruine profonde qu'ils trouveront dans votre haute sagesse un puissant appui à leur demande, les sous-signés ont l'honneur de soumettre à votre appréciation les motifs pour lesquels ils viennent solliciter aujourd'hui la suppression de la vaine pâture, si ce n'est partiel, du moins dans une partie de l'île de Taïti, comme nuisible à l'agriculture.

Attendu que malgré des dépenses énormes et des efforts constants, le cultivateur ne peut arriver à préserver sa plantation des animaux errants que la faim pousse chaque jour à briser ou franchir les clôtures qu'il a élevées;

Attendu que la désolante obligation d'élever des clôtures, qui en principe est attentatoire au droit de la propriété, a eu nécessairement pour résultat de chasser et renvoyer du pays des personnes qui s'étaient vouées au labeur à l'agriculture, mais encore d'altérer les plus précieuses à ce travail constamment infructueux quelque entreprise à grands frais;

Attendu que l'ensablement du sol par le goudrier est dû principalement au parcours des bestiaux et qu'il est du plus haut intérêt de mettre, un terme à cette rapide production;

Attendu qu'un grand nombre de personnes, sur les routes, ont rencontré jour et nuit des bestiaux, et qu'il peut en résulter des accidents fâcheux pour la sécurité publique; considérant que les animaux errants, en cherchant leur nourriture finissent par intercepter l'écoulement des eaux en comblant les passages, qu'ils dérangent les cultures des ponts qu'ils défont les routes et qu'ils obligent l'état à un entretien onéreux et constant.

Considérant que si la vaine pâture n'avait pas lieu dans toute l'étendue de l'île de Taïti, les propriétaires de bestiaux se trouveraient dans la nécessité de proportionner le nombre de leurs animaux au péage destiné à les nourrir, et que tout animal excédant serait livré à la consommation; résultat qui doit amener forcément une diminution dans le prix de la viande, aujourd'hui trop élevée.

Considérant enfin que les colons se plaignent chaque jour de soustractions ou de vol d'animaux communs à leur préjudice dans les vallées; que cet état de chose entretient le désordre et l'immoralité parmi les indigènes, et que par la suppression de la pâture, l'autorité porterait au moins un remède partiel au mal qui gangrène la population Taïtienne.

Vu les attendus et considérants qui précèdent les sous-signés ont l'honneur de prier Monsieur le Commissaire Impérial p. i. voudra bien prendre leur demande en sérieuse considération et ordonner la suppression de la vaine pâture, de quelque nature que se soit l'animal, dans au moins une portion de l'île de Taïti, la quelle portion sera réservée à l'agriculture et l'autorité laissera au parcours des bestiaux, de manière à protéger les intérêts de tous.

Cofaïtants dans le présent concours et les bienveillantes intentions de Monsieur le Commissaire Impérial.

Les sous-signés ont l'honneur d'être avec un profond respect ses très obéissants serviteurs :

De 1^{re} Avril 1860.

Louis Picard et ses trois fils: Vaublon, Belvert, Durand, Emile Neuberg, Thonot, J.B. Matati, P. Bonodion, Robin, G.M. Leon, I. Marie, Brémont, Milbert, Labbie G. Hall, Salles, Faber, Armand, A. Coberet, Valles Sentenac, Bellais, Rouge, J.A. Johnston, Rouff, G.B. Ormond, Maliverney, T. Janssen, Guillaume, Francis, Laurent, Faurand, Morand, Ch. Sug.

Ua tae mai nei i mua i te aro o te Tomana te Auvaha o te Emepera, te hoe ani raa nia te hoe paeu o te taata no te mau fenua Toaiate nei, no te tou haere noa raa i te paeu.

No te mau te mau raa toie nei ani raa i te maitai o te taata tou te fenua nei, Te mau nei te Tomana te Auvaha o te Emepera o te mau tui la faaite i te mau matacina na roro i te ven.

Te parau hia tui nei te mau Apoo raa, e imi maitai Ro te mau parau ato i faaite hia i roto i te mau ani raa, e aapoi mai i la rufu mau parau mai la rufu e e papi mau mai nei i te mau ohia tui nei, no te fenua raa, te mau hia e ua tau no te mau ani raa i ani hia mai nei e te vahi mau apoo raa, i te fenua parau rahi no te fenua hia e te mau parau, te mau parau te mau fenua tau.

E Ani raa i te Mono i te Auvaha o te Emepera i Taïti.

E te mono i te Auvaha o te Emepera e.

Ua riro raa oia i parau mai i roto i te vahi o te taata tau, e e ore roa raa e nava i te maitai nei rahi nei te mau tau e papi i nia i te fenua nei, e rahi nei te paeu e te mau parau ohia tui nei, e hoe raa rahi nei e mau maitai e e e aubune fenua nei i te fenua nei, mau raa te te faapu nei. No te parau raa te mau mau mau hia e, te vai mai i roto i te mau parau maramama maitai, te hoe tau e tui i te mau ani raa, no roro te fenua i papahia te mau roro e nei i tui au ai i te mau parau, no te faaite raa i te mau haere noa raa o te paeu, mai te mau oia e rahi hia no te mau vahi ato, no te mau eia paeu o Taïti, o te vahi hia no te faapu.

No te hio raa e, rahi noa i te mau raa o te fenua e te rohirohi faaite e, e ore raa i te mau raa i te taata faapu, i te parau papi i tui mau faapu i te mau paeu e rahi haere noa, o te mau rahi i tui au i rahi hia rahi no te mau rahi.

No te hio raa o te mau rahi hia nei, mau raa o te mau rahi hia, ua riro i te mau rahi hia o te mau rahi, e rahi hia te mau rahi hia o te mau rahi hia i te mau rahi hia, mai te mau rahi hia e e rahi hia i te mau rahi hia, e ua faaite rahi hia i te mau rahi hia e e rahi hia i te mau rahi hia.

No te hio raa e, te parau rahi hia o te mau rahi hia, no rahi hia i te mau rahi hia, o te mau rahi hia e e rahi hia i te mau rahi hia, no te mau rahi hia i te mau rahi hia, e e rahi hia i te mau rahi hia.

No te hio raa e, i papi hia i te mau rahi hia o te mau rahi hia, e e rahi hia i te mau rahi hia, e e rahi hia i te mau rahi hia, e e rahi hia i te mau rahi hia, e e rahi hia i te mau rahi hia.

No te mau raa e te mau rahi hia o te mau rahi hia, e mau rahi hia i te mau rahi hia, e mau rahi hia i te mau rahi hia, e mau rahi hia i te mau rahi hia, e mau rahi hia i te mau rahi hia.

No te mau raa e, e mau rahi hia o te mau rahi hia, e mau rahi hia i te mau rahi hia, e mau rahi hia i te mau rahi hia, e mau rahi hia i te mau rahi hia, e mau rahi hia i te mau rahi hia.

No te mau raa e, e mau rahi hia o te mau rahi hia, e mau rahi hia i te mau rahi hia, e mau rahi hia i te mau rahi hia, e mau rahi hia i te mau rahi hia, e mau rahi hia i te mau rahi hia.

No te mau rahi hia o te mau rahi hia, e mau rahi hia i te mau rahi hia, e mau rahi hia i te mau rahi hia, e mau rahi hia i te mau rahi hia, e mau rahi hia i te mau rahi hia.

Mai te mau rahi hia o te mau rahi hia, e mau rahi hia i te mau rahi hia, e mau rahi hia i te mau rahi hia, e mau rahi hia i te mau rahi hia.

Te parau nei te mau rahi hia e e mau rahi hia.

Le 1^{re} no Eprea 1860.

Durand, J.B. Matati, Bonodion, Robin, Faurand, G.M. Leon, Vaublon, Belvert, Emile, Neuberg, Thonot, S. Marie, Brémont, Morand, Milbert, Labbie, Louis Picard et ses trois fils, Salles, Armand, Faber, A. Coberet, Ch. Sentenac, I. A. Johnston, Vallès, Bellais, Rouff, Ch-Sue, G. Ormond, Maliverney, T. Janssen, Guillaume, Francis, Laurent.

VARIÉTÉS.

LES AMATEURS D'AUTREFOIS

(Suite.)

Ce document fait connaître la composition de la famille de Jahach et l'époque approximative de son mariage. Si, vers 1600, il avait une fille de dix ans, qui paraît avoir été l'aînée de ses enfants, il s'était marié vers 1650, âgé d'à peu près quarante ans. Cette date est précisément celle de la construction de son hôtel. On a plaisir à penser que son hôtel avait été bâti en vue de contenir un et que Jahach n'avait pas eu de difficultés dans sa maison, d'après et inoubliable à venir.

Les registres de la paroisse Saint-Merry donnent le nom de M^{me} Jahach; elle se nommait Anne-Marie d'Egrotte. Grâce aux mêmes registres, on peut mettre un nom sur les personnages représentés dans le tableau de Lebrun du musée de Berlin, et faire une espèce d'état de la famille Sa Petite fille, âgée de dix ans vers 1660, et dont la contenance et la pleure annoncent qu'elle n'est pas en bonne santé, on se nommait comme sa mère: Marie Anne. Elle vécut assez longtemps, malgré sa chétive apparence, pour se marier et pour enterrer son mari, Nicolas Pourment, bourgeois de Paris. Elle mourut le 17 décembre 1706. L'autre fille, « un peu plus jeune, sur le visage de laquelle brillait la force et le contentement, » Hélène Jahach, ne se maria point, et mourut le 27 septembre 1701. L'enfant nouveau-né que M. Jahach tint dans ses bras doit être Anne Catherine, née le huitième jour d'avril 1661, à quatre heures du matin, selon l'mention de M. Amyot, curé de Saint-Médier, qui a été sur le registre avec le parrain Olivier pequeur, et la marraine Geneviève Coquide. Enfin, le petit garçon qui s'agit sur un cheval de bois est Henri Jahach, qui perpétua le nom de la famille, devint directeur de la manufacture royale du Corbel, et mourut, toujours rue Saint-Merry, le 7 Janvier 1703, âgé de quarante-huit ans.

Les vingt années de 1650 à 1670 sont la plus belle période de la vie de Jahach, sa période de collectionneur. C'est dans cet intervalle qu'il recevait cette quantité de tableaux et ce nombre plus grand nombre de dessins qui lui valaient une mention dans un *Guide* du temps. « La Maison du sieur Jahach est dans la rue Saint-Merry. Elle est considérable pour les bons tableaux qu'on y voit, et le maître s'y connaît des mieux du monde (1). » Un peu plus tard, un collègue de Jahach dans la curiosité, Michel de Marolles, consacra à deux reprises différentes les quatrains suivants à vander le cabinet de son confrère.

Un Nas, intelligent et respectable prestre
Avec un bon esprit comme sûr de sa vie,
Fit des plus grands dessins, un ample et grand projet;
Mais Jahach le surpassa en art et en talent.
... De tous ceux-là chez nous on peut voir les apôtres;
L'on en voit beaucoup plus chez le filer Jahach,
Enrichi du pais d'où nous vient le talon,
Comme pour les dessins tous ces autres sont folles.

Cette passion pour les belles œuvres de l'art dut être singulièrement excitée et affermie chez lui par la vente de la collection de Charles I^{er} d'Angleterre, à la quelle il assista vers 1650, et où il se porta adjudicataire de tableaux dont le choix fut le plus grand bonheur à son goût.

Charles I^{er}, grand amateur, gentilhomme élégant, caractère libéral, mais ouvert, après avoir payé 2 millions de notre monnaie la collection des ducs de Mantoue, avait réuni près de 4,400 tableaux et de 400 statues dans les divers palais de la couronne. C'est cette quantité d'objets d'art, qu'après le supplice de roi, le parlement mit en vente de 1650 à 1653. Le catalogue qu'en a publié Vertue, en 1757, et qu'a transcrit M. Waagen dans *Procureres of art in Great Britain*, nous fournit quelques indications sur les prix de vente et les noms d'auteurs.

L'annonce d'une pareille vente avait mis toute l'Europe curieuse en émoi. L'archiduc Leopold et l'ambassadeur d'Espagne allaient s'y conducer à côté du fondé de pouvoir de la reine Christine de Suède et des amateurs hollandais et anglais Gribler, Wright, Van Cleemput. Mazarin, pluvant devant la Fronde, était alors réfugié à Cologne, chez le comte de Brühl. Mais tout éloigné qu'il fût de France, il n'en dirigeait pas moins en maître les affaires du gouvernement, et devait être plus que jamais en relations avec Jahach, dont il habitait la ville natale. Il ne pouvait manquer, lui l'admirateur si somptueux, de se faire représenter

à une pareille fête, et pour nous servir d'une expression technique, donner bien probablement commission à Jahach de surenchérir pour lui. Les tableaux acquis ne lui ont pas prouvé que le cardinal ne pouvait choisir un connaisseur, d'un goût plus fin et plus relevé.

Après avoir traversé la collection qu'il avait rassemblée, tous ces tableaux acquis après sa mort par Colbert, en 1661, allèrent augmenter le cabinet du roi. Il vint au Louvre maintenant. En voici la liste, avec les prix d'acquisition, et les numéros de catalogue actuels:

Vierge.	Apulée et Antiope.	24,000 liv. n ^o 28.
Le supplice de Ménélaüs.		25,000 liv.
Salle des Dessins.		
Gorgone.	La Sainte Yvonne.	2,736 liv. n ^o 42.
Dufes Romain.	La Nativité.	12,000 liv. n ^o 43.
	Le Triomphe de Titus et de Vespasien.	3,600 liv. n ^o 250.
Titius.	La vaine gloire.	2,000 liv. n ^o 165.
	Les Disciples d'Emmaüs.	
	La Cène de Paul et de Timothée.	
	La Maitresse de Titus.	1,400 liv. n ^o 471.
	Tarquin et Lavinie.	

Cette acquisition est le seul error de Jahach. Copie assez médiocre du Titien, elle est restée maintenant au second étage de la salle des séances, au Louvre.

Perin del Vaga. — Le delf des Pyrénées. 2,000 liv. n^o 369.
Leonard de Vinci. — Saint Jean-Baptiste. 2,500 liv. n^o 460.
C'est donc un total approximatif de 118,000 fr. que Mazarin avait coûté au goût de Jahach. Or, en tenant compte du taux croissant de l'argent, et surtout du mérite de chacun de ces chefs-d'œuvre appréciés à un bien plus haut prix de nos jours, on peut estimer à plus d'un million la valeur des toiles acquises par le représentant de Mazarin.

Tout en se conformant aux ordres de son mandataire, on peut croire que Jahach ne négligea rien pour satisfaire son goût personnel, et qu'il fit, pour orner les appartements de la rue Neuve-Saint-Merry, des acquisitions plus modestes, mais relativement importantes, dans la plus belle vente publique dont l'histoire ait gardé le souvenir.

De retour de cette excursion en Angleterre, Jahach disparut de nouveau jusqu'en 1671. On l'a vu, on ne le croit, ne fut pas perdu pour les beaux-arts; et, si nos recherches n'ont pas réussi à le suivre pas à pas dans la carrière du collectionneur, à sa suite à ses trouvailles, à le surprendre dans ses acquisitions, il nous est du moins resté dans le recueil qui porte son nom un document d'un grand intérêt: Ces vingt ans furent employés à augmenter et compléter l'immense collection de dessins que nous le verrons bientôt redonner au roi, et qui paraît avoir été la spécialité de son enrichissement avec le plus d'ardeur. Aussi en possédait-il un nombre dont Crozat et plus tard Mariette devaient seuls dépasser le chiffre.

La suite prochainement.

ROMAN. — [Sourire.]

Un soir, l'horloge était brisée et la brise soufflait.
C'était la belle fin d'une belle journée.
Dans les airs s'élevaient des sons harmonieux,
On eût dit un concert pour la Terre et les Cieux.
Et j'écoutais, moi, quand sa voix tendre et pure
Vint frapper mon oreille ainsi qu'un doux murmure.
Elle disait au ciel son plus intime et son secret.
Et sa bouche disait: Amour! Amour! Amour!

A peine elle eut parlé, qu'un ange au vol rapide
Prenant d'elle descendit pour lui servir d'égide.
Et d'un mot lumineux, d'un mot... qu'il fit aux Cieux,
Il arrêta les pleurs qui coulaient de ses yeux.
Puis: « Espérez, dit-il, il est d'autres demeures
Où le Temps crocheteur ne marque plus les heures.
La réponse à jamais: Amour! Amour! Amour!
La se dit le secret du tout Eternel.

« Pauvre ange, qu'en donnas-tu dans sa perte!
Vois, la porte du ciel pour toi vient d'être ouverte!
« Espérez!... Et bientôt, pour prix de tes efforts,
Te sortiras vainqueur de l'enfer des morts!
« Le Ciel, en te rendant la première nature,
Voudra te rendre aussi la première parure.
« Tu n'auras qu'un long plus et deux ailes d'or,
Et l'immortalité, plus rade l'envie!

Un silence suivit. Alors du saint cantique,
On entendit au loin la suave musique.
A ce nouveau concert, l'ange reprit son vol...
Et de Rose le front s'égala vers le ciel.

C'est ainsi qu'un jour deux âmes se furent,
Aux rayons du soleil dont elle se colore,
Exhale ses parfums, belle, d'épousée!
Et s'étoit... lorsqu'un jour se succéda la nuit!

L'HISTOIRE DE L'AC.

NOUVELLES LOCALES.

La Goulette la *Sou-Witch*, arrivée de San-Francisco le 22 août dans notre port, porte des nouvelles de Paris du 27 juin... soit 55 jours.

BATIMENTS SUR RADE.

DE GUERRE.

26 juin. La corvette de guerre de S. M. U. *Calypso*, commandée par M. Montreux, capitaine de vaisseau.
1 août. La corvette de guerre *Infatigable*, commandée par M. Joubert, lieutenant de vaisseau.

DE COMMERCE.

27 juin. Trois-mâts français *Deux-Affre*, de 407 ton. cap. Hurvy, en partance pour Valparaiso.
12 juillet. Brig-goulette du Protectorat *Jésu*, de 120 ton. cap. Lemoine.
23 août. Brig-goulette *Châlon*, *Paracouste*, de 150 ton.
4 août. Côte du Protectorat *Alma*, cap. Lemoine.
4 août. Trois-mâts-barque du Protectorat *Sulfur*, de 130 ton. cap. Bown.
22 août. Goulette américaine *Sou-Witch*, de 110 ton. cap. Chapman.
23 août. Goulette du Protectorat *Margaret*, de 32 ton. cap. Smou.
23 août. Goulette de Ratae *Lumara*, 19 ton., cap. Dunn.
23 août. Goulette du Protectorat *Encaste*, de 70 ton. cap. Lhuist.

Mouvements du Port de Papeete, du jeudi 16 au jeudi 30 août 1860.

NAVIRES DE GUERRE.

ENTRÉS.

Néant.

NAVIRES DE COMMERCE.

ENTRÉS.

19 août. La frigate de S. M. U. *Isis*, commandée par M. Laperrière, capitaine de frigate.
22 août. La goulette américaine *Sou-Witch*, capitaine Chapman, venant de San-Francisco en 76 jours.
23 août. Goulette du Protectorat *Margaret*, cap. Smou, venant des Tuamotus.
23 août. La goulette de Ratae *Lumara*, cap. Dunn, venant des Iles sous le vent.
23 août. La goulette du Protectorat *Faverte*, de 70 ton., venant des Iles Tuamotus, avec sucre et huile de coco.

NAVIRES DE COMMERCE.

18 août. Trois-mâts-barque-hulmier américain *Entah*, cap. Hedger, allant à la pêche.
21 août. Goulette anglaise *Stophand*, de 112, capitaine Seston, allant aux Iles des Navigateurs.
22 août. Brig-goulette anglaise *Engle*, de 111 ton., cap. Thier, allant à Hoochahu.
23 août. Goulette du Protectorat *Pard*, de 11 ton., pasteur Paul, allant aux Iles Tuamotus.
29 août. La goulette américaine *Sou-Witch*, capitaine Chapman, allant à Ratae.

ÉTAT DES BESTIAUX

Abattus à Papeete du 16 au 30 Août 1860.

Date de l'abattage.	Noms des Bouchers.	Noms des propriétaires.	Lieux de résidence.	Espèces des bestiaux.	Nombre.	Marques.	Observations.
16 août.	Johnston.	Roin.	Paea.	Taureau.	1	Un carreau.	
16.	Georgel.	Jean Gray.	Paea.	Taureau.	1	G.	
17.	Johnston.	Johnston.	Papeauriri.	Vache.	1	M.	
17.	Georgel.	Anton.	Takupo.	Taureau.	1	A. J.	
17.	Georgel.	Emile Sei.	Papeete.	de.	1	E. S.	
18.	Johnston.	Onivini.	Papara.	de.	1	T. O.	
18.	Georgel.	Darwin.	Vairao.	de.	1	Une truie.	
18.	Georgel.	Brell.	Vairao.	Vache.	1	B.	
19.	Johnston.	Tarohamani.	Papara.	Taureau.	1	T.	
19.	Georgel.	Thelault.	Papara.	de.	1	T.	
19.	Georgel.	Aimée.	Tautira.	de.	1	A.	
20.	Johnston.	Tobin.	Ititao.	de.	1	Un as de cœur.	
20.	Georgel.	Georgel.	Papeete.	de.	1	M.	
20.	Georgel.	Thelault.	Papeete.	Jeuf.	1	T.	
21.	Johnston.	Teern.	Ititao.	Taureau.	1	T.	
21.	Georgel.	Roomeua.	Papara.	de.	1	2. B. A.	
22.	Georgel.	Thomas.	Papeauriri.	Vache.	1	T.	
22.	Johnston.	Henry.	Papeauriri.	Taureau.	1	S. H.	
23.	Georgel.	Manuel.	Papeauriri.	Boef.	1	M.	
23.	Johnston.	Pohé.	Papara.	Taureau.	1	B.	
24.	Artigues.	Faahautua.	Paea.	Boef.	1	As de pique.	
24.	Georgel.	Thelault.	Papara.	de.	1	T.	
24.	Johnston.	Besseau.	Taureau.	Taureau.	1	B.	
25.	Georgel.	Malarde.	Tararao.	Boef.	1	J.	
25.	Johnston.	Motu.	Moorea.	de.	1	T.	
26.	Georgel.	Simpson.	Moorea.	de.	1	S.	
27.	Georgel.	Malarde.	Tararao.	Taureau.	1	T.	
27.	Johnston.	Nata.	Moleane.	de.	1	N.	
28.	Georgel.	Bombardes.	Papeauriri.	de.	1	As de carreau.	
28.	Georgel.	de.	Papeauriri.	Génisse.	1	E.	
29.	Georgel.	Roomeua.	Papara.	Taureau.	1	2. E. A.	
29.	Johnston.	Fainu.	Paea.	de.	1	F. U.	

Vu : Le Directeur des Affaires Européennes, P. Landes.

MERCURIALE DU 16 AU 30 AOUT 1860.

Paix.	Paix.	Paix.
Farine.	0 p. 80 le k ^e .	1 ^{er} choix.
Beuf frais.	70 p. les 100ks.	2 ^e choix.
Lard frais.	1 p. 20 le k ^e .	3 ^e choix.
Oeufs.	1 p. 20 le k ^e .	1 ^{er} choix.
Légumes.	2 p. 50 la d ^{ne} .	
Poissons.	1 p. le paquet.	

Certifié véritable
Le Commissaire de Police
Ludger.

Vu : Directeur des Affaires Européennes
P. Landes.

AVIS.

Le public est prévenu que le jeudi prochain, 6 septembre, à midi précis, il y aura vente dans les magasins des autres colonies de la région, à la vente aux enchères des denrées ci-après désignées, qui sont impayées au service :

Farine. 1^{er} choix.
Biscuit.
Haricots.
Jas de citrons.
Graisse de moutarde.

La vente aura lieu au comptant.
Papeete, le 20 août 1860.
Le Directeur du Domaine.
H. Trassier.

AVIS.

La société existante entre Alfred W. Hort et Abraham Hort jouée à Papeete (Taïti), dans les flots du Protectorat français en Océanie, ainsi bien que dans celles de Penrhyn, Navigators, Fejoi, Hapai, sous la raison de Hort frères, est à la veille d'être dissoute de consentement mutuel. Monsieur Alfred W. Hort, résidant à Papeete, reste chargé de la liquidation.

En conséquence, Monsieur Alfred W. Hort fait connaître aux agents des différents comptoirs ou établissements dans les lieux précités, qu'à partir de cette date tous produits d'échanges ou recouvrements d'espèces opérés pour le compte de la société Hort frères, doivent être dirigés ou versés à Monsieur Alfred W. Hort.

A partir de cette même date les affaires de Hort frères, tant à Taïti que dans les flots adjacents, seront conduites par Monsieur Alfred W. Hort.

Papeete, le 10 août 1860.

NOTICE.

The partnership existing between Alfred W. Hort and Abraham Hort just at Papeete Tahiti and other island under the French Protectorate as well as at the Penrhyn, Navigators, Fejoi, and Hapai-land trading under the style or title of Hort Brothers is about to be dissolved by mutual consent. Alfred W. Hort resident at Papeete Tahiti undertaking the winding up of said business.

Notice is hereby given to all different agents at their various stations that from this date all produce or money collected by them for account of said firm must be remitted to Alfred W. Hort or held subject to his orders. The business at Tahiti and adjacent islands will for the future be carried on by Alfred W. Hort only.

Papeete Tahiti 10 August 1860.